

LECTURE DÉCOUVERTE N° 35

L'assemblée réunie à Tours par Louis XII en 1506 pour proposer de marier sa fille Claude au futur François I^{er}

Pierre Audin

Cette assemblée est la conséquence du traité de Blois, signé le 22 septembre 1504 entre la France et l'Autriche, à la suite de trois défaites successives (en 1503) face aux troupes espagnoles qui avaient fait perdre à la France le contrôle de Naples. Le traité, négocié pour Louis XII par le cardinal d'Amboise, concernait une promesse de mariage entre Claude de France et Charles de Luxembourg (futur Charles-Quint), petit-fils de l'empereur Maximilien d'Autriche. La fille de Louis XII devait apporter en dot, à la mort du roi et si celui-ci n'avait pas d'héritier mâle, les duchés de Milan et de Gênes, le comté d'Asti, mais aussi et surtout le duché de Bretagne ainsi que les comtés de Blois et de Bourgogne (la Franche-Comté)⁽¹⁾. En cas de renoncement à ce traité, Charles de Luxembourg obtiendrait le Milanais et le comté de Bourgogne.

Au grand scandale de la majeure partie des Français considérant avec stupeur ce futur démembrement de la France, ce traité avait également été signé par François de Valois (futur François I^{er}), ainsi que par plusieurs princes du sang. Il avait été fortement encouragé par la reine Anne, qui détestait François de Valois, héritier présomptif du trône de France mais qui surtout voulait préserver les intérêts de la Bretagne⁽²⁾.

Sous la pression des villes et d'une partie importante de la haute noblesse et des principaux membres du clergé (discrètement encouragées par des agents royaux), qui avaient fait parvenir une supplique à Louis XII celui-ci, ayant pris conscience des conséquences désastreuses de ces traités et ne sachant plus comment les renier, décida de demander l'avis du « peuple ». Furent convoqués à Tours « hommes sages et consultés », à raison de deux par ville, ainsi que de nombreux membres des parlements. Le 14 mai 1506, le roi présida donc au Plessis-lès-Tours l'ouverture non pas d'états généraux mais plutôt d'une assemblée de notables et de personnages influents consacrée à la question du traité de Blois.

Le roi, qui avait été gravement malade l'année précédente, le visage pâle, taille courbée, recouvert d'un grand manteau qui cachait sa maigreur, était assis sur un trône surmonté d'un dais semé de fleurs de lis d'or, à l'une des extrémités de la salle, « richement parée ». À sa droite étaient installés le cardinal-légat Georges d'Amboise principal conseiller de Louis XII⁽³⁾, le cardinal de Narbonne François de Castelnau, le chancelier Guy de Rochefort et plusieurs évêques. À sa gauche se trouvaient les ducs de Valois, de Bourbon, d'Alençon, les princes du sang, les grands barons, le premier président et plusieurs conseillers du parlement de Paris. Les députés des villes, nombreux à s'être déplacés à raison donc de deux par cité, étaient installés à l'autre extrémité de la grande salle.



Plafond peint de la salle 652 de la galerie Campana, 2^e étage du musée du Louvre, « Louis XII proclamé Père du peuple » (détail de la partie droite), par Michel-Martin Drölling, 1828. Aux voussures, on devine les armes des villes ayant envoyé des députés (cliché Tangopaso).

Durant les jours précédents, plusieurs séances préliminaires de travail avaient permis aux députés de se mettre d'accord sur la forme à adopter pour le discours à adresser au roi⁽⁴⁾. Ils choisirent comme porte-parole maître Thomas Bricot, chanoine de Notre-Dame de Paris, célèbre pour son éloquence. Celui-ci fit « remontrance au roi, en langue française », et lui dit que les villes étaient venues vers lui en toute humilité mais aussi avec joie d'avoir appris qu'après sa grave maladie, alors que le royaume craignait de le perdre, le roi était maintenant en bonne santé⁽⁵⁾. Bricot remercia Louis XII d'avoir maintenu son peuple en paix alors que dans le passé il n'avait jamais été en si grande tranquillité : « Personne ne prend maintenant sans payer, alors qu'auparavant les poules devaient porter le bassinet sur la tête ! ». Louis XII a réduit d'un quart les tailles, il a réformé la justice et nommé partout de bons juges, jusqu'au Parlement de Paris⁽⁶⁾. Pour toutes ces raisons, notre roi doit être appelé « Louis douzième, père du peuple ». Puis Bricot se mit à genoux et demanda solennellement, « pour le bien du royaume », que Claude de France, fille du roi, âgée de 7 ans, soit fiancée à François de Valois-Angoulême (12 ans), présent dans la salle. Thomas Bricot « eut plusieurs autres belles paroles », qui émurent le roi et firent pleurer l'assistance.



Portrait de Louis XII, huile sur bois, par Jean Perréal, vers 1514 (château de Windsor). Le roi proclamé « Père du peuple » dans la grande salle du Plessis-lès-Tours, gravure de Victor Adam pour le livre de L. Michelant (Faits mémorables de l'histoire de France, année 1506, éd. Aubert, Paris, 1844).

Le roi s'isola pour conférer avec le cardinal de Narbonne légat du pape et avec le chancelier, puis celui-ci revint dans la salle et s'adressa aux députés : « Le roi a bien entendu votre requête, il vous remercie pour vos louanges et vous assure que s'il a bien fait, il désire faire mieux encore. Au sujet du mariage, il dit n'avoir encore jamais entendu ce type de requête, mais il va consulter les princes du sang ainsi que les députés de la Bretagne pour avoir leur opinion et conseil ».

Les séances suivantes réunirent donc la haute noblesse, puis les députés de Bretagne. Le lundi suivant le roi revint présider une assemblée solennelle, à laquelle étaient conviés les ambassadeurs étrangers qui se trouvaient alors en France. Le chancelier Guy de Rochefort, homme grave, pesant éloquent et pondéré, demanda l'avis du légat du pape, celui de l'évêque de Paris et des présidents des parlements de Paris et de Bordeaux : ceux-ci parlèrent longuement, « pour mieux ouvrir les esprits et l'entendement des autres ». Le mardi, en présence de Louis XII, le chancelier annonça que le roi, dont les affaires qui touchent ses sujets lui tiennent « fort à cœur, tant que souvent il veille quand les autres dorment », avait pensé à la requête concernant le mariage de sa fille. On lui a remontré « par plusieurs raisons évidentes » qu'il fallait consentir au mariage de Claude de France avec François de Valois⁽⁷⁾ ici présent : lors de son sacre à Reims, il avait prêté serment de ne jamais démembrer le royaume. Or un mariage avec Charles de Luxembourg aurait fait perdre à la France plusieurs provinces frontalières, ce que ses sujets ne pouvaient accepter, car contraire aux lois fondamentales du royaume. La salle retentit alors d'applaudissements, de cris de joie et de souhaits de santé pour le roi.



Le cardinal d'Amboise, dessin anonyme au crayon, XVI^e siècle (BnF, Cabinet des Estampes). Le chancelier Guy de Rochefort, Bourguignon, avait succédé en 1497 à Robert Briçonnet (gravure, coll. château de Versailles/RMN-Grand Palais).

Le chancelier ajouta : « Bien qu'il y ait eu des pourparlers de mariage avec d'autres, il n'y a pas eu de traité qui puisse nuire ou empêcher le dit mariage, il n'y a eu que paroles ! ». Louis XII propose donc de fiancer Claude et François dès le jeudi suivant pour, plus tard, lorsqu'ils seront en âge, « consommer le mariage ». Les députés des villes furent ensuite encouragés à faire connaître cette décision par lettres « avant la Madeleine prochaine » et d'en faire jurer le contenu. Puis Thomas Bricot termina, prononça une oraison en latin, terminée par « Vox populi, vox Dei », tous se mirent à genoux tandis que l'orateur remerciait le roi, la reine, leur fille, François de Valois et les princes de sang, promettant de faire envoyer les lettres sans tarder « car il n'y a aucune ville qui n'ait un fouet à trois cordons » : l'amour pour notre sire, la force pour défendre de royaume et la prière pour demander pour le roi santé et prospérité.

Il appartient au chancelier de clore l'assemblée de Tours : « Vous êtes les principaux notables de vos villes, votre absence pourrait porter préjudice à la chose publique, nous vous donnons congé « de vous en retourner ». Qu'il ne demeure qu'un seul député par ville, pour dire au roi, s'il y a lieu, les affaires de celle-ci. Puis il prit les saints Évangiles, sur lesquels les députés jurèrent de faire ratifier par les villes ce qui avait été décidé à propos du mariage. Le roi et la reine entrèrent alors dans la salle, suivis de Claude de France, portée sur le bras par le jeune Gaston de Foix, infant de Foix (bien qu'âgée de 7 ans, la jeune fille boitait et marchait difficilement) et suivie de François de Valois, des princes et barons, de M^{me} de Bourbon Anne de Beaujeu, de Louise d'Angoulême mère de François, des autres princesses « et de tant de damoiselles qu'il semblait que "tout le royaume féminin" était arrivé ! ». Le chancelier relut certains articles du traité de mariage, rappelant que si le roi avait un fils, il donnerait à Charles et à Claude, en dot, le comté italien d'Asti et celui de Blois, ainsi que les seigneuries de Soissons et de Coucy (dans l'Aisne, rattachée au domaine royal en 1498), en s'en réservant l'usufruit. La reine Anne donnerait à Claude 100 000 écus (payables en deux termes égaux). Et si ce fils à venir refusait de donner ces comtés et seigneuries, il serait tenu, en remplacement, d'offrir au couple une rente de 20 000 francs [le franc à cheval pèse 3 g d'or, tandis que l'écu au soleil pèse 3,5 g].



François de Valois-Angoulême, jeune, et Claude de France (elle était très petite, boiteuse, affligée d'un strabisme de l'œil gauche, au visage peu attirant. Sa mère Anne était également petite et légèrement boiteuse).

Le jeudi suivant, jour de l'Ascension, Georges d'Amboise procéda, dans la grande salle du Plessis, à la cérémonie des fiançailles. Quelques jours plus tard Louis XII organisa une montre des deux-cents gentilshommes de sa Maison et des quatre-cents archers de sa garde, le long des murs du parc du Plessis : « On n'avait pas vu depuis longtemps un spectacle aussi magnifique que ces jeunes gens de bonne mine, couverts d'armures, vêtus de cottes de drap brodé et de casaques armoriées, coiffés de heaumes empanachés, sur de grands chevaux aux flancs bardés de fer et la tête protégée par un chanfrein, sous des housses flottantes de velours ou de brocart. Les principaux gentilshommes menaient douze à vingt chevaux de prix ».

Durant toute la semaine joutes et tournois se succédèrent et le roi, sur un grand coursier, « se montra le plus joyeux du monde ». Il profita de moments de pose pour recueillir le serment des princes et des barons, de France comme de Bretagne, en leur faisant approuver une lettre, qui se terminait par la mention : « En témoignage de ce que nous avons signé de notre main, à Tours, le 21 mai 1506 », et qu'il faisait sceller de ses armes. Guy d'Amboise, neveu du cardinal-légat et capitaine de la première compagnie de gentilshommes du roi, offrit aux dames un « jeu de guerre, militairement organisé » sous le Plessis près du couvent des Minimes, entre l'enceinte du château et le Cher : il avait pris la tête de douze cavaliers et un autre gentilhomme, Molart Suffray (un capitaine de piétons qui s'était distingué en Italie) commandait un second groupe égal en nombre. François de Daillon et ses quarante cavaliers « montés à la turque » exécutèrent d'abord des mouvements, des fausses charges, des escarmouches « à la manière des Albanais », pendant que l'artillerie tirait à blanc. Puis les douze cavaliers s'élancèrent contre les douze autres, brisant leurs lances, continuant à l'épée avec une telle énergie que le roi, craignant des blessures, jugea raisonnable d'arrêter le combat. Pour terminer le spectacle, le sieur de La Cropte (frère puiné de Daillon), à la tête de ses cheveu-légers, se jeta sur l'artillerie pour la contraindre à cesser les tirs. Le jeune duc Charles de Bourbon, âgé de 17 ans, se battit avec hardiesse et remporta le prix des jeunes princes⁽⁸⁾. Les dames dirent de ces combats que « la guerre était une étrange chose, merveilleuse à regarder ! ».



Plan (inversé, la Loire devant être en haut et couler vers la gauche) du Plessis et du couvent Saint-François, vers 1755 (AD37). Vue de la chapelle du Plessis où furent célébrées les fiançailles (gravure du XVII^e siècle).

Deux jours plus tard, Guy d'Amboise organisa un pas d'armes : à la tête de dix combattants à pied dont François Daillon, il défendit le passage, fermé par une barrière, à onze cavaliers menés par le duc de Bourbon, Charles de Bourbon, le prince de Talmont Louis de La Trémouille, premier chambellan, et un fidèle de la reine, Guy XVI de Laval, tous bien décidés à passer.

Il restait à calmer le courroux de Philippe le Beau, souverain des Pays-Bas et héritier de Maximilien de Habsbourg, père de l'ex-fiancé Charles de Luxembourg. Pour se justifier, Louis XII lui envoya une lettre, à laquelle il ne répondit pas, tout comme Maximilien, mais le décès de Philippe, à Burgos, d'une pleurésie en septembre de cette même année 1506, évita à la France bien des complications diplomatiques ! Car Philippe, « très mal-content », avait réussi à fédérer tous les ennemis de la France, Autrichiens, Espagnols, Anglais et Italiens. Dès son décès, « tous ces alliés baissèrent le nez et firent silence ».

Louis XII quitta Tours pour Amboise, où il séjourna durant cinq jours puis partit pour Blois, pour accueillir un ambassadeur anglais venu demander la main de Marguerite d'Angoulême, sœur de François...

Notes

⁽¹⁾ À Blois en septembre 1504 avaient été signés trois traités. L'un d'eux préparait le mariage de Germaine de Foix, fille de Jean de Foix, comte d'Étampes et de Marie d'Orléans sœur du roi, avec le roi Ferdinand II d'Aragon et, là encore, Louis XII promettait de renoncer à ses ambitions sur le royaume de Naples (prétentions qu'il avait reprises sur celles de la famille d'Anjou).

⁽²⁾ Lors du remariage de Louis XII avec Anne de Bretagne, le 7 janvier 1499, il fut spécifié que l'héritier du royaume (si le couple avait un garçon) ne pourrait obtenir la Bretagne. Les accords des 7 et 19 janvier contiennent treize clauses concernant la gestion de la Bretagne et le rétablissement complet de la souveraineté d'Anne sur sa province : chancellerie, conseil, parlement, chambre des comptes, justice, monnaie...

⁽³⁾ Le cardinal-archevêque de Rouen Georges d'Amboise (né à Chaumont-sur-Loire, fils de Pierre d'Amboise et d'Anne de Bueil) est alors le principal ministre du roi, qu'il a sacré à Reims. C'est lui qui en réalité préside les « états » de 1506. Il est également légat en France du pape Jules II.

⁽⁴⁾ Le roi semble s'être inspiré du fonctionnement de la monarchie anglaise : à cette époque, le roi d'Angleterre reçoit parfois les membres des Communes.

⁽⁵⁾ En janvier 1504, Louis XII fut très malade durant plusieurs semaines, puis à nouveau au printemps de l'année suivante. Il fut alors considéré comme à l'article de la mort (et en Italie le bruit courut que le roi de France avait trépassé) ; le peuple « fit de piteuses plaintes pour sa santé. Chacun oublia son labeur et le peuple accourut en troupeaux vers les églises pour faire dévotes oraisons ». Le roi fit venir son confesseur le moine prêcheur Jean Cléré, son aumônier l'évêque de Périgueux et se fit présenter sa fille par M^{me} de Tournon, sa gouvernante. Au cours de cette maladie il aurait, en présence du chancelier et de son secrétaire Florimond Robertet, rédigé un testament (resté secret), exigeant que Claude épousât François de Valois-Angoulême, héritier présomptif de la couronne de France (malgré les traités de septembre 1504 : il avait semble-t-il dès cette date pris conscience de ses erreurs diplomatiques).

⁽⁶⁾ Le pays est en paix, mais les guerres d'Italie, qui durent depuis 1499 (en tant que duc d'Orléans il avait suivi Charles VIII dans le Milanais dès le début de cette guerre), contraindront le roi à augmenter les impôts indirects. Il a, sous l'influence de Georges d'Amboise, simplifié les procédures judiciaires, réduit le montant des « épices » versées aux juges, supprimé leur inamovibilité et rendu obligatoire l'enregistrement des édits par les parlements.

⁽⁷⁾ Futur François I^{er}, il est né François d'Orléans, fils de Charles d'Orléans comte d'Angoulême et de la princesse Louise de Savoie. Sa famille appartient à la branche cadette des Valois-Angoulême, qui n'était pas destinée à régner, mais comme en 1506 Louis XII n'a toujours pas d'enfant mâle, François est l'héritier présomptif du trône. Il épousa Claude de France en 1514, quatre mois après le décès de la reine Anne de Bretagne. Celle-ci avait eu de Charles VIII six enfants, tous morts en bas-âge, et de Louis XII deux fils, en 1500 et 1503, morts très jeunes (comme un autre fils, né en 1512). Anne eut en 1510 une seconde fille, Renée, qui épousa Hercule d'Este, duc de Ferrare.

⁽⁸⁾ Charles IV de Bourbon, comte de Vendôme, est un descendant de saint Louis, il sera le grand-père d'Henri IV et l'ancêtre des actuels rois d'Espagne.

Bibliographie

Henrion de Pansey (Pierre-Paul), *Des assemblées nationales en France : depuis l'établissement de la monarchie jusqu'en 1614*, Paris, 1926, chap. XIV, « États généraux tenus à Tours en 1506 », p. 162-172.

Isambert (François-André), Decrusy et Armet, *Recueil général des anciennes lois françaises, depuis l'an 420 jusqu'à la Révolution de 1789*, vol. XI (1483-1514), Paris, 1827, p. 447-456, précédé de Lettre de mai 1505 « Remontrances faites par les États du royaume au sujet du mariage de Claude de France avec un prince étranger », vol. XI, p. 147, et suivi de « Lettre du roi au sieur de Chièvres, au sujet de l'assemblée des États généraux de 1506 », mai 1506, vol. XI, p. 461-463 (il s'agit de Guillaume de Croÿ, gouverneur des Pays-Bas et précepteur du futur Charles-Quint).

Jacob (Paul-Louis), *Histoire du XVI^e siècle en France, depuis les originaux manuscrits*, Paris, 1834.

Lavezou (Laurent), « Louis XII Père du peuple : grandeur et décadence d'un mythe politique... », *Revue historique*, n° 625, 2003, p. 95-125.

Maulde La Clavière (René de) éditeur des *Chroniques, mémoires et documents de l'histoire de France, XVI^e siècle*, Paris, 1895, tome III : Chronique de Jean d'Auton, p. 116-121 (maladie du roi), 150-156 (fiançailles de Claude) et 169-170 (mort de Philippe le Beau).

Sérent (Armand-Louis marquis de), *Exposition des objets de discussions dans les états généraux de France depuis l'origine de la monarchie*, Paris, 1789 (réimp. éd. Gale Ecco, 2018), chap. XX, « États de Tours, 1506 », p. 108-110.

Sismondi (Jean-Charles de), *Histoire des Français*, édition commentée par H. Dumont, vol. 11, Paris, 1837, p. 612 : « Protestation des députés du clergé de Bretagne contre les résultats de l'assemblée de Tours, à la sollicitation de la reine, duchesse de Bretagne », repris de *Preuves de l'histoire de Bretagne*, Dom Morice, 1510, tome III, p. 896.